

15ème législature

Question N° : 19180	De M. David Habib (Socialistes et apparentés - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Programme 143 « Enseignement technique agricole »	Analyse > Programme 143 « Enseignement technique agricole ».
Question publiée au JO le : 30/04/2019 Réponse publiée au JO le : 18/06/2019 page : 5565		

Texte de la question

M. David Habib interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le programme 143 « enseignement technique agricole ». En effet, ce programme du projet de loi de finances pour 2019 renoue avec les suppressions d'emplois publics. Le document présenté à la représentation nationale prévoit la suppression de 50 emplois sans toutefois préciser la répartition entre public et privé des 38 suppressions d'emplois d'enseignants. Cela remet en question les objectifs de transparence, que la LOLF devait apporter, ainsi que la place de l'éducation et de la formation dans cette mesure. Les priorités sont aujourd'hui de rétablir de la transparence entre les actions 1 et 2 du programme 143, de permettre à l'enseignement agricole public d'accueillir tous les jeunes qui en font la demande, de rétablir la parité entre les personnels de l'EAP (étudiant apprenti professeur) avec leurs homologues de l'éducation nationale, d'assurer les moyens d'une transition imposée par les réformes en cours et qui préservent les compétences des centres des EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) sans fragiliser leur trésorerie. Aussi, pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures il compte prendre pour réagir à ces demandes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé un effort de réduction de la dépense publique conformément aux objectifs du programme action publique 2022. L'enseignement agricole y contribue et pour cela, il est prévu une diminution de - 50 équivalents temps plein travaillé. La répartition, pour atteindre cet objectif est de - 30 équivalents temps plein (ETP) pour l'enseignement agricole privé et de - 20 ETP pour l'enseignement agricole public. Cela représente seulement 0,3 % du plafond d'emplois du programme 143 quand les effectifs élèves ont baissé de 2 % à la dernière rentrée. L'enseignement agricole remplit parfaitement ses missions, ses excellents résultats tant en termes de réussite aux examens que d'insertion professionnelle sont une preuve tangible de son succès et de son efficacité. Il constitue une des priorités politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il a été ainsi fixé un objectif ambitieux de recrutement : pouvoir bientôt y accueillir 200 000 élèves et apprentis. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé une campagne de communication afin de présenter à un large public les multiples métiers et une action spécifique sur l'orientation, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et les remarquables possibilités d'insertion dans le monde professionnel qu'offre l'enseignement agricole. Le ministre prévoit une reprise du recrutement grâce à cette meilleure visibilité dans les médias et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, vecteur de communication incontournable de la jeunesse.